Sourdeval-les-Bois

Gavray (Le Mesnil-Hue)

Montaigu-les-bois

Montbray

Percy

Rouffigny

Champrépus

Champrépus

Villedieu-les-Poêles

Villedieu-les-Poêles

Montaigu-les-bois

RANDONNEES-SOUSCRIPTION

FONDATION DU PATRIMOINE

Souscrivez et randonnez pour la sauvegarde
du patrimoine funéraire en fonte
du Val de Sienne

Association de Sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne
patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Onze objets rares

L'héritage funéraire en fonte se fait plus rare dans les cimetières. Sa richesse iconographique est vaste. Il est nécessaire de veiller à en assurer la sauvegarde pour conserver cette diversité.
Dix objets de fonte : croix, clôtures, ont été sélectionnés pour être restauré tant leur rareté est importante. Ils sont devenus rarissimes :

- Une belle colonne cannelée conservée dans le cimetière de Montaigu-les-Bois, l'urne funéraire est déposée en mairie et une clôture de fonte et croix ajourée d'une sépulture inconnue.
- Les grandes croix illustrées des vertus théologales qui marquent les sépultures de Désiré et Ernest Regnault à Champrépus.
- La tombe de l'abbé Guillaume-Victor Gombert, ancien curé de Sourdeval-les-Bois marquée par une croix sur un magnifique dé, fabriquée par Alfred Corneau de Charleville-Mézières.
- La sépulture clôturée d'Albert Leguillochet de Montbray sur laquelle sont posés une croix et une bâtière.
- L'importante sépulture de la famille Luce dans le cimetière du Mesnil-Hue clôturée d'une grille de fonte et au centre de laquelle se dresse une grande croix illustrée de la vierge et un obélisque tombé au sol.
- La sépulture clôturée de Marie Debroise dans le petit cimetière de Saint Pierre-du-Tronchet avec sa croix ajourée et une piéta démontable. La grille composée d'arcatures néo -romanes et illustrée de pavots est un magnifique exemple de l'art de la fonte du XIXe et une croix brisée ajourée illustrée d'un christ .
- Une croix sur dé, fabriquée par Alfred Corneau de Charleville, posée sur la sépulture de François Bosquet et Désiré Lehideux, dans le cimetière de Rouffigny.
- Une magnifique clôture de fonte signée « Sanson jeune » dans le cimetière de Percy autour du monument œuvre de l'architecte Th. Cheftel en 1822.

Coût total de l'opération :

Communes :	**Coût de la restauration des objets:**
Champrépus	1722,24
Gavray (Le Mesnil-Hue)	2990
Montaigu-les-Bois	1267,76 + 2272,40
Montbray	2631,20
Percy	5358,08
Rouffigny	1399,12
Sourdeval-les-Bois	2164,76
Villedieu : Saint-Pierre-du-Tronchet	2954,12 + 358,80
Total de l'opération :	**23118,68**

Programme des huit randonnées proposées :

1	Champrépus	22 novembre 2009
2	Montbray	24 janvier 2010
3	Gavray	28 mars 2010
4	Villedieu	23 mai 2010
5	Percy	28 novembre 2010
6	Sourdeval-les-Bois	23 janvier 2011
7	Rouffigny	27 mars 2011
8	Montaigu-les-Bois	22 mai 2011

La Fondation du patrimoine, reconnue d'utilité publique par la loi du 2 juillet 1996, est un organisme privé, indépendant et à but non lucratif. Elle a pour vocation la sauvegarde des bâtiments et des sites non protégés par l'Etat ou en voie de disparition. Elle est habilitée à recevoir les dons des particuliers et des entreprises. Toute somme versée fera l'objet d'un reçu fiscal.

Cette opération est proposée par l'association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne.

patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr

Fondation du Patrimoine
Délégation de Basse-Normandie
90 Rue saint Blaise
Boîte postale 8
61001 Alençon cedex
delegation-basse-normandie@fondation-patrimoine.com

FONDATION DU PATRIMOINE

Bon de souscription à la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du Val de Sienne

Oui je fais un don à la restauration du patrimoine pour le projet de la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du projet val de Sienne.

☐ 10 € ☐ 20€ ☐ 30€

☐ 50€ ☐ 80€ ☐ 100€

☐ autres montants ……...

- en chèque : **obligatoirement** à l'ordre de la Fondation du Patrimoine « sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du val de Sienne »
- en espèces

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€= 66€ d'économie d'impôt

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€.

Exemple : un don de 100€= 75€ d 'économie d'impôt.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

☐ de l'impôt sur le revenu **ou** ☐ de l'impôt sur la fortune

Nom ou **raison sociale** (pour les entreprises, artisans, associations …)

……..

……..

Prénom : ……..

Adresse : …….

CP : ……. ville :……...

Téléphone (facultatif) :

Bulletin de souscription et chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine
Délégation de Basse-Normandie
90 Rue saint Blaise
Boîte postale 8
61001 Alençon cedex

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

Bon de souscription à la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du Val de Sienne

Oui je fais un don à la restauration du patrimoine pour le projet de la sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du projet val de Sienne.

☐ 10 € ☐ 20€ ☐ 30€

☐ 50€ ☐ 80€ ☐ 100€

☐ autres montants ……...

- en chèque : **obligatoirement** à l'ordre de la Fondation du Patrimoine « sauvegarde du patrimoine funéraire en fonte du val de Sienne »
- en espèces

Pour les particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.

Exemple : un don de 100€= 66€ d'économie d'impôt

Ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000€.

Exemple : un don de 100€= 75€ d 'économie d'impôt.

Pour les entreprises : réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires.

Exemple : un don de 500€ = 300€ d'économie d'impôt.

Votre don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

☐ de l'impôt sur le revenu **ou** ☐ de l'impôt sur la fortune

Nom ou **raison sociale** (pour les entreprises, artisans, associations …)

……..

……..

Prénom : ……..

Adresse : …….

CP : ……. ville :……...

Téléphone (facultatif) :

Bulletin de souscription et chèque à envoyer à :

Fondation du Patrimoine
Délégation de Basse-Normandie
90 Rue saint Blaise
Boîte postale 8
61001 Alençon cedex

Conformément à la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.